

sa femme qu'il a laissée à Anvers avec ses enfants qui sont très-jeunes (1).

Liasse 338.

1557. *Lettre autographe du grand commandeur de Castille au Roi, écrite de Bruxelles, le 12 juin 1574* (2). Il tient pour nécessaire de s'entendre avec le prince d'Orange, alors même qu'il serait forcé de se retirer en Allemagne, et cela pour qu'il ne revienne pas inquiéter le pays, comme il l'a fait d'autres fois. Un bon moyen serait de marier son fils à une femme que le Roi choisirait, de rendre les biens au jeune prince, et de faire une pension à son père, après qu'il aurait remis les villes qu'il occupe, et se serait retiré en Allemagne. — Trois difficultés s'offrent en cela : 1° Comment lui inspirer confiance dans les promesses qu'on lui fera? 2° Qui y emploiera-t-on? 3° De quelle façon traitera-t-on avec lui? — Le commandeur avait désiré que l'Empereur s'en entremît : il a écrit, à cet effet, au comte de Monteagudo, qui en a fait la proposition ; mais il ne semble pas que Sa Majesté Impériale ait pris la chose avec la chaleur convenable. — Il y a deux jours que le commandeur revint sur ce sujet avec le docteur Leoninus, professeur de Louvain, qui s'en est occupé précédemment, et avec Berlaymont, celui des ministres en qui il a le plus de confiance : tous deux furent d'avis de restituer les biens au fils du prince dans la forme dite. — Il fut résolu que Leoninus, muni d'une lettre de créance du grand commandeur, irait trouver l'évêque de Liège, pour l'engager à négocier cette affaire avec le prince d'Orange, qui, dit-on, s'y est montré disposé en plusieurs

temps passés que présents : par où je seuffre douleurs et tristesses incomparables, non toutesfois à cause de mondict emprisonnement, mais seulement que, pour récompense de toutes mesdicts services, je suis tombé (sans occasion) en ungne renommé tant diffame, et que, outre les tristesses que madicté compaignie seuffre à cause de mondict emprisonnement, on la déteint encoires aussy prisonnière avecques mes enfans : ce que j'espère Vostre Excellence plairat commander d'estre remédié. Et le tout que dict est, tant secrètement que je l'ay sceu faire, ay bien voulu advertir à Vostre Excellence, priant icelle très-humblement me pardonner la hardiesse par cest commise. Sur quoy, monseigneur, je prie le Créateur permectre à Vostre Excellence en santé longue et heureuze vie. De Delft, au prison, ce xxiii<sup>e</sup> jour de juillet, a<sup>o</sup> 1574. De Vostre Excellence très-humble et très-obéissant serviteur, A. HAEMSTÈDE. » (Papiers d'État et de l'Audience.)

(1) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCCLXXV.

(2) Cette lettre n'est pas dans les Archives ; il n'y en a qu'une analyse faite de la main de Philippe II. Nous donnons de celle-ci une traduction complète.

occasions : la bonne volonté que ledit évêque témoigne pour les affaires du Roi, le désir qu'il a de voir la fin des troubles, ont fait juger qu'on ne pouvait se fier à personne plus qu'à lui. Deux conditions ont seules été posées : le maintien de la religion et de l'autorité royale. — Berlaymont offrit, si des députés du prince d'Orange venaient à Liège, de s'y rendre aussi, sous prétexte de visiter quelques terres qu'il a dans ce pays. — Le commandeur dit que, par le moyen de Champagney et de ses amis, il négocie, depuis plus de six mois, pour la réconciliation de quelques villes de Hollande. En dernier lieu, ayant ordonné à Champagney de se rendre à Utrecht, pour entretenir de certaines affaires le comte de la Roche, son beau-frère, il leur avait donné à tous deux une commission ostensible, afin de garantir à toutes les villes qui se réduiraient l'observation du pardon général, et de traiter avec ceux qui sont exclus, au cas qu'ils voulussent faire au Roi un service signalé (1). A ce propos, le grand commandeur discourant avec Champagney au sujet du prince d'Orange, Champagney mit en avant l'idée de rendre les biens du prince à son fils ; le grand commandeur lui tint alors le même langage qu'il avait tenu à Berlaymont et à Leoninus, sans lui découvrir qu'on traitait d'un autre côté. Il espère ainsi que Champagney s'emploiera dans le même but, et qu'il stimulera son beau-frère. — Il est grand ami de M. de Varick, ancien majordome du prince d'Orange, dont il quitta le service, du moment qu'il le vit entrer dans une mauvaise voie : aussi le duc d'Albe lui conserva le gouvernement de Diest, et,

(1) Requesens écrivit à ce sujet la lettre suivante au comte de la Roche :

« Monsieur le conte, comme le Sr de Champagney s'en va présentement celle part, pour donner ordre au fait de son régiment, selon que le vous escrips plus amplement en langue espagnole, et estant personne tant confidente et s'entendant tant bien avecques vous, il m'a semblé bien luy encharger quelques choses qui ne se laissent ainsi escripvre, comme entendez de luy plus amplement, entre lesquelles est aussy de faire tous debvoizr pour la réduction de ces villes d'Hollande, les advertissant à cest effect du pardon desjà publié icy ; les admonestant de se résoudre à en venir jouir, et point laisser eschapper une si bonne occasion, et leur donnant toute l'assurance, que ilz pourront désirer, que les poinctz y contentuz leur seront sincèrement, fidèlement et inviolablement gardez et observez, sans aucune fraude ou malengien. A quelle fin ledict Sr de Champagney porte quant et soy ung pouvoir despesché sur vous et luy et chascun de vous, afin que, à son partement de là, il le vous laisse, pour vous en servir et ayder : vous recommandant en cest endroict tous bons et diligens offices et debvoizr, et ce avec toute la vivacité possible. A tant, etc. De Bruxelles, le xi<sup>e</sup> jour de juing 1574. » (Papiers d'État et de l'Audience.)

de l'agrément du grand commandeur, il fut à Utrecht, pour traiter avec le comte de la Roche de la réduction de plusieurs villes de Hollande. — Dans la remontrance que les états généraux ont faite, ils demandent qu'on mette fin à ces troubles par quelque arrangement. Le commandeur a répondu qu'il ne peut y avoir d'autre arrangement avec les rebelles que le pardon général ; que, s'ils en connaissent un autre qui sauve l'autorité de la religion et celle du Roi, ils le lui fassent savoir. — Il craint que, dans toute négociation qui sera entamée, les rebelles ne demandent des choses insolentes, telles que le maintien de privilèges qu'ils n'eurent jamais, la sortie des étrangers, et spécialement des Espagnols. — D'après Berlaymont et d'autres, les rebelles demandent que les hérétiques aient la faculté de vendre leurs biens à des catholiques, et de quitter librement le pays. Si cette faculté était accordée pour un temps limité, et avec la condition que les placards seraient exécutés ensuite, le commandeur n'y verrait pas d'inconvénient ; mais, si le terme n'était pas limité, il ne faudrait pas y consentir. — Durant la guerre, en réalité, ils jouissent de la liberté de conscience, car il n'y a pas d'officier de justice qui fasse exécuter les placards, et chaque jour le mal va croissant. — Le commandeur n'y voit pas de remède possible ; aussi est-il encore d'avis qu'il faut recourir à l'intervention de l'Empereur (1).

Liasse 560.

1558. *Lettre du grand commandeur de Castille au Roi, écrite de Bruxelles, le 15 juin 1574.* Quoique, dans ses dépêches en français, il rende au Roi un compte détaillé de la publication des pardons généraux, tant du pape que de Sa Majesté, et qu'il y joigne des copies de ces actes, ainsi que de la liste des individus exceptés, et d'une autre déclaration donnée au sujet de la manière dont on devait user du pardon ; quoiqu'il y fasse rapport aussi de ce qui s'est passé dans l'assemblée des états généraux, il croit devoir, dans cette lettre, retracer sommairement les faits.

Avant qu'il partît pour Anvers, toutes les dispositions avaient été prises pour la publication du pardon. Afin que le nombre des individus qui devaient en être exceptés ne parût pas si grand, on avait résolu, après plusieurs confé-

(1) Voy. le texte de cette analyse dans la *Correspondance*, n° CCCLXXVI.

rences tenues avec le conseil d'État, le conseil privé et le conseil des troubles, qu'on publierait les exceptions partiellement, par province, et à Bruxelles en ce qui concernait les personnes de la cour.—Le commandeur arriva à Bruxelles le 5 juin. L'après-midi, il assembla les conseils, et l'on examina de nouveau tout ce qui avait été préparé pour la publication. — Le lendemain, dimanche de la Trinité, au matin, il se rendit à la cathédrale, accompagné des conseils, des députés aux états et d'autres personnes de distinction.— L'archevêque de Cambrai (1), qui avait été délégué par Sa Sainteté, y vint peu d'instants après. Le chapitre de Sainte-Gudule et plusieurs prélats furent au-devant de lui, et le commandeur alla le recevoir à la porte de l'église. — L'archevêque officia pontificalement, et l'évêque d'Arras (2) fit en français un très-bon sermon, exaltant au peuple la grâce que Sa Sainteté et le Roi leur faisaient. — On avait, dans la matinée, prêché en flamand dans le même sens.—La messe fut suivie d'une procession solennelle dans plusieurs rues autour de l'église,

(1) Louis de Berlaymont, fils du baron de Berlaymont, chevalier de la Toison d'Or, conseiller d'État et l'un des chefs des finances.

(2) François Richardot. Le grand commandeur, en lui annonçant, par une lettre écrite d'Anvers, le 21 mai, qu'il serait à Bruxelles le jour de la Pentecôte, pour la publication du pardon général, ajoutait : « Désirerions que y assistissiez par une concion ou sermon qu'advisez à ce propre, comme se doit attendre de vous, et comme faites l'autre fois en ceste ville. »

Richardot mourut peu de semaines après cette cérémonie, le 26 juillet. « Il estoit si excellent orateur — dit *Gazet* — qu'il a esté plusieurs fois requis de haranguer devant les princes, aux funérailles des roys, et en diverses assemblées et synodes, voire au concile de Trente, avec grande admiration des assistans, tant il estoit subtil et solide en doctrine, nerveux en raison, riche en actions, mais surtout l'excellente piété et vertu qui reluisoit en sa vie, rendoit son oraison persuasive. » (*Histoire ecclésiastique des Pays-Bas*, 1614, in-4°, p. 145.)

Il y a aux Archives du royaume (papiers d'État et de l'Audience, lettres missives, liasse de juillet 1574) une lettre fort touchante écrite à Philippe II, sur la mort de ce prélat, par son neveu, Jean Richardot, conseiller au grand conseil de Malines, et qui depuis devint chef et président du conseil privé. L'évêque désirait ardemment être remplacé sur le siège d'Arras par le protonotaire de Chasteauroulleau, neveu du cardinal de Granvelle, qui était chanoine du chapitre d'Arras, conseiller ecclésiastique au grand conseil et vicaire général de l'évêché; au moment de rendre le dernier soupir, il chargea son neveu d'exprimer ce désir au Roi et au grand commandeur de Castille. Philippe ne l'exauça point : ce fut Mathieu Moullart, abbé de Saint-Ghislain, qu'il appela à succéder à Richardot.

après laquelle se fit la publication du bref et pardon du pape, et l'on chanta le *Te Deum*. — Le même jour, dans l'après-midi, le commandeur fut avec le même cortège à la Grand'Place. — Une estrade y avait été dressée; il y monta avec les chevaliers de la Toison d'or, le conseil d'État, les gouverneurs des provinces et le chancelier de Brabant; les autres personnes de sa suite prirent place à l'hôtel de ville et ailleurs. Le chancelier de Brabant expliqua au peuple, en peu de mots, en flamand et en français, la publication qui allait avoir lieu. Ensuite l'audiencier donna lecture, en français d'abord, puis en flamand, du pardon et de la déclaration ci-dessus mentionnée, ainsi que de la liste des individus exceptés (1). — Des copies authentiques des pardons furent immédiatement envoyées aux provinces, pour qu'on les y publiât avec toute la promptitude possible. — En même temps, le commandeur envoya les lettres du Roi adressées aux conseils, aux ministres et aux autres personnes principales du pays; les vingt-quatre qu'il avait reçues en blanc furent remplies selon qu'il le jugea le plus convenable: il accompagna les unes et les autres de quelques mots, pour exhorter ceux à qui elles s'adressaient à faire les bons offices que le Roi attendait d'eux (2). — Jusqu'à présent, personne n'est venu profiter du pardon; il est vrai qu'on a trois mois pour le faire: mais, en général, le peuple ne témoigne pas le contentement que devrait inspirer une grâce aussi étendue, quoique toutes les personnes sensées avouent qu'elle ne saurait être plus grande (3). — Ces gens sont si difficiles à satisfaire qu'ils voudraient qu'on rendit les biens à ceux qui se réconcilient avec l'Église, comme on le fait à ceux qui justifieront avoir vécu catholiquement: ce qui, selon le commandeur, n'est nullement raisonnable. — La clause portant que le Roi mettra plus tard l'ordre convenable en ce qui touche les villes, n'a pas été bien accueillie: on la regarde comme laissant la porte ouverte pour supprimer les privilèges, et elle jette même du doute sur plusieurs des choses contenues dans le pardon. Si le commandeur eût pensé que la publication du pardon dût être autant différée, il aurait proposé au Roi de retrancher cette clause, qu'il trouve superflue, attendu

(1) Le texte ne dit pas si cette liste comprenait seulement les individus du Brabant; mais c'est dans ce sens qu'il doit être interprété.

(2) Voy. la lettre du Roi, du 10 mars 1574, p. 55.

(3) *Pero no es en general en la gente el contentamiento dél (perdon) que tan gran gracia meresce, aunque todas las personas de entendimiento confiesan que no puede ser mayor.*

que, comme prince et seigneur naturel, le Roi peut toujours établir l'ordre qu'il veut dans le gouvernement et la police des villes. — D'autre part, il y a beaucoup de gens qui veulent étendre le pardon bien au delà de ses limites, et prétendent qu'on restitue les biens aux fils de ceux qui ont vécu et sont morts catholiques, parce que, s'ils étaient vivants, ils jouiraient de cette grâce; et il ne manque pas d'avocats qui soutiennent cette opinion, la plus erronée du monde, selon le commandeur et même ceux du conseil. — Néanmoins, la comtesse d'Egmont a présenté requête pour que ses enfants soient compris dans l'amnistie, et elle a écrit au commandeur, afin qu'il supplie le Roi d'avoir pitié de ses deux fils et de ses neuf filles. — Sa Majesté se déterminera à cet égard selon son bon plaisir. — On lui assure que les biens du comte d'Egmont sont si grevés que, après le paiement des dettes et des 12,000 florins annuels que la comtesse reçoit, il reste peu ou rien. — Il ne sait s'il ne conviendrait pas que le Roi les donnât au fils aîné du comte, qui est à Vienne, en le mandant en Espagne et le mariant de sa main. Cela pourrait ramener beaucoup de personnes : tout au moins l'électeur palatin, son oncle, n'aurait plus de prétexte pour agir comme il le fait. — La prétention que la comtesse d'Egmont élève sera probablement formée aussi par les enfants du comte de Hooghstraeten et beaucoup d'autres : le commandeur ne verrait pas grand inconvénient à l'accueillir pour plusieurs d'entre eux, car ces biens confisqués rapportent peu de chose, et il conviendrait de détruire l'opinion fautive, où l'on est, que le Roi et ses ministres en ont retiré beaucoup d'argent.

Le jour qui suivit la publication du pardon, eut lieu, à Bruxelles, dans le palais du Roi, l'assemblée des états généraux. Le commandeur leur adressa, en espagnol, un discours que le conseiller d'Assonleville répéta en français. — Le commandeur prit de nouveau la parole, pour leur faire sentir combien était grande la faveur que leur faisait le Roi, et combien il était juste qu'ils s'en montrassent reconnaissants, en aidant Sa Majesté dans les nécessités où elle se trouvait. Il demanda aussi qu'ils se résolussent sans plus de retard. — Un pensionnaire alla de banc en banc, comme pour consulter chaque corps d'états sur la réponse qu'il ferait, et qui sans doute avait été arrêtée d'avance. Cette réponse fut que les états remerciaient le Roi de la grâce qu'il leur faisait, et qu'ils lui offraient leur bonne volonté et leurs services. — Le pensionnaire lut ensuite, au nom des états, la requête que le commandeur envoie, et qui,

après les différentes assemblées qu'ils ont eues, les discours qui s'y sont tenus, et ce qui s'est passé en d'autres occasions, a paru assez modérée. — Le lendemain, le commandeur appela les états de chaque province séparément, et leur fit la proposition qui les concernait en particulier. — Tous reçurent l'ordre de rapporter leur réponse là où le commandeur se trouverait, au plus tard dans le mois de juin. — Le clergé du Hainaut a renouvelé la prétention de ne pouvoir être soumis au payement du second centième denier sans le consentement du pape. — Les états de Brabant demeurent assemblés : en tout temps, ils se sont montrés les plus difficiles, et ils le sont encore aujourd'hui (1).

Liasse 558.

1559. *Lettre du grand commandeur de Castille au Roi, écrite de Bruxelles, le 15 juin 1574.* N'ayant, parmi les naturels du pays, trouvé personne qui voulût se charger du commandement des flottes d'Anvers et d'Amsterdam, quoiqu'il l'ait offert à plus de trente d'entre eux, il a placé à la tête de la première Juan Martinez de Recalde, et à la tête de la seconde le colonel Verdugo, qui est parfaitement au courant des choses de Hollande, qui d'ailleurs est depuis trente ans aux Pays-Bas, en sait les langues, et est fort bien vu des gens du pays. — La flotte d'Anvers, depuis la défection du vice-amiral (2), est de 16 voiles; celle d'Amsterdam de 14. — Beauvoir, qui était amiral de la première, est mort il y a dix ou douze jours (3).

Liasse 558.

1560. *Lettre du grand commandeur de Castille au Roi, écrite de Bruxelles, le 15 juin 1574.* Il est toujours d'avis que Gerónimo de Roda entre au conseil des finances, mais il faut que ce soit comme l'un des chefs, sans quoi il n'y sera d'aucune utilité. — Il propose pour autre chef M. de Rassenghien. — Il a retenu la patente de chef d'une des bandes d'ordonnance que le Roi lui a envoyée pour M. de Richebourg, parce que, quatre jours avant l'arrivée du courrier, ce gentilhomme a tué à Bruxelles le second fils du comte de Mans-

(1) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCCLXXVII.

(2) Voy. p. 95 et suiv.

(3) Il était mort le 2 juin, à Liège, se rendant à Spa, pour y prendre les eaux. (Lettre de l'évêque de Liège au grand commandeur, du 4 juin.)

felt, qu'on appelait le comte Philippe. Ils étaient deux grands amis, et ce fut le dernier qui chercha querelle à Richebourg, sans aucun motif. Richebourg fit tout ce qu'il put pour éviter la rencontre, mais inutilement. — La justice n'a pu s'empêcher de poursuivre, et Richebourg est allé hors du pays : mais on ne devra pas moins lui délivrer plus tard ladite patente, car c'est un jeune homme de beaucoup de mérite. Celui qu'il a tué était d'ailleurs un des sujets les plus mal intentionnés et les plus dangereux qu'il y eût dans le pays (1). —

(1) Voy. p. 51, note 1.

Requesens n'en adressa pas moins au comte Pierre-Ernest de Mansfelt la lettre de condoléance qui suit :

« Monsieur le conte, ayant sceu la fortune advenue à vostre filz, le conte Philippe, j'ay bien voulu vous faire ce mot, pour vous faire entendre que, pour mon affection en vostre endroit, n'ay peu sinon le sentir infiniment, et pour vous consoler et admonester le porter patiemment et comme chose venant de la main de Dieu, auquel je prie en colloquer l'âme avec les bienheureuses, et vous donner, monsieur le conte, consolation. D'Anvers, le III<sup>e</sup> jour de juing 1574. »

Cette affaire engendra une inimitié assez vive entre les deux familles, et le chef de la maison de Mansfelt ne consentit, qu'après bien des instances, à ce qu'il fût accordé rémission au jeune Richebourg, de la mort de son fils, comme on le voit par les deux actes que nous donnons ici :

« Aujourd'huy, monseigneur le conte de Mansfelt, chevalier de l'ordre du Roy, nostre sire, etc., estant en la chambre du conseil d'Estat, où estoient aussy messire Arnould Sasbout, chevalier, chief et président du conseil privé et conseiller du conseil d'Estat, messire Hieronimo de Roda, aussy d'icelluy conseil, et messire Christoffle d'Assonville, Sr de Haulteville, conseiller des consaulx d'Estat et privé susdits, après avoir faict quelque brief récit de ce que, estant en la court de l'Empereur, Sa Majesté Impérialle et le conte de Montagudo, ambassadeur pour Sa Majesté Catholique, et, depuis son retour par deçà, feu monseigneur le grand commandeur de Castille, tant par lettres que de bouche, en Anvers, avoyent passé avecques luy touchant la poursuyte que faisoit faire le Sr de Richebourg, pour la rémission de son mésadvenu avec feu le conte Philippe de Mansfelt, a finalement déclaré que, ayant esté informé de l'advenu du cas, n'entendoit en façon quelconque empescher la rémission que Sa Majesté seroit servie luy en accorder, et qu'il le luy pardonnoit, ne luy demandant riens, mais qu'il ne se treuvasse en sa présence, pour ne renouveler sa justé douleur. Ainsy faict à Bruxelles, le XII<sup>e</sup> jour de may 1576. »

« Aujourd'huy, date de ceste, monseigneur le conte de Mansfelt, chevalier de l'ordre du Roy, nostre sire, gouverneur et capitaine général des ducé de Luxembourg et eonté de Chiny, se trouvant en court en la chambre du conseil d'Estat, y a déclaré, présents messeigneurs dudit conseil, hormis monseigneur le duc d'Arshot, qu'il n'estoit besoing qu'il fust adjourné pour comparoir à veoir faire l'intérinement, par mons<sup>r</sup> de Rysbourg, de la rémission par

Requesens est d'avis que le Roi accorde à M. de Havré le titre de marquis, qu'il sollicite. — Il lui recommande don Bernardino de Mendoca, qui s'est particulièrement distingué dans la dernière dérouté du comte Ludovic, qui a servi continuellement depuis l'arrivée du duc d'Albe aux Pays-Bas, et qui antérieurement avait été de l'expédition d'Oran et à la journée du Peñon.

Liasse 558.

1561. *Lettre du grand commandeur de Castille au Roi, écrite de Bruxelles, le 15 juin 1574.* A l'occasion de la mort du roi Charles IX, il a envoyé à la cour de France M. de Fresin (1), avec l'instruction dont il remet copie au Roi. — Il y a trois semaines environ, il ordonna que les troupes royales se logeassent de nouveau dans le plat pays et sur les digues de Hollande, qu'elles avaient précédemment occupés. La chose s'exécuta ainsi. Les troupes reprirent la Haye et les forts environnants; 600 à 700 soldats ennemis furent, dans ces ren-

luy obtenue de la fortune advenue en la personne de feu le conte Philippe de Mansfelt, et qu'il se tenoit pour adjourné, et se contentoit que ledit intérinement se fait selon son consentement précédent. Fait à Bruxelles, le xxv<sup>e</sup> jour de juing 1576. » (Archives du royaume, registre aux actes, du 6 octobre 1574 au 5 septembre 1576, fol. 85 et 92.)

(1) Charles de Gavre, chevalier, seigneur de Fresin, gentilhomme de la bouche du Roi. Son instruction (qui est dans la liasse) est datée du 12 juin 1574. Outre les compliments de condoléance ordinaires, il était chargé d'offrir à la reine-mère, si elle en avait besoin, un secours de 8,000 reitres et de 14,000 piétons, tant wallons qu'allemands.

Le grand commandeur lui remit des lettres pour la reine-mère, la reine douairière, le duc d'Alençon et le cardinal de Lorraine. Celle qui s'adressait à Catherine de Médicis était ainsi conçue :

« Madame, ayant entendu comme il a pleu à Dieu prendre de sa part le roy très-chrestien, j'en suys esté très-dolent et desplaisant, tant pour la perte que y a fait Vostre Majesté que la chrestieneté en ce temps qui court, et pour congnoistre combien le Roy, mon maistre, doibt sentir ce cas, pour l'affection que je sçay Sa Majesté portoit au défunct. Et, pour ce que j'estime facilement la tristesse que Vostre Majesté en doibt avoir, je n'ay voulu faillir d'envoyer vers icelle le porteur de ceste, messire Charles de Gavre, chevalier, seigneur de Fresin, gentilhomme de la bouche dudict seigneur Roy, mon maistre, pour condouloir à Vostre Majesté ceste infortune, la consoler et admonester à se conformer au bon vouloir de ce bon Dieu, et en oultre dire à Vostre Majesté aucunes autres choses que la prie vouloir ouïr et croire, et me commander ses services, pour m'y employer à mon pouvoir: ce que feray de bien bonne et prompte volonté. Me recommandant là-dessus très-humblement en la bonne grâce de Vostre Majesté, et priant le Créateur donner, madame, à icelle consolation et très-bonne vie. De Bruxelles, le xii<sup>e</sup> jour de juing 1574. » (Papiers d'État et de l'Audience.)

contres, mis à mort; 400 Anglais, qui se rendirent à merci, furent faits prisonniers. Le grand commandeur fait venir ces derniers à Bruxelles, pour les renvoyer à la reine d'Angleterre, sauf quelques-uns des principaux, qui pourront servir à la rançon de soldats espagnols prisonniers des ennemis (1). — D'autres opérations militaires ont été accomplies depuis. On eût occupé tout le Waterland, si dix compagnies d'Allemands, qui demeurèrent mutinées à Utrecht, avaient voulu suivre le mestre de camp Valdès. — A la prise d'un des forts, don Luis Gaëtan fut tué d'un coup d'arquebuse. C'était un brave militaire, qui était depuis longtemps au service du Roi, et s'y était distingué. — Chiappin Vitelli, avec les Espagnols qui se mutinèrent, les Wallons de M. de Havré et quelques chevaux, a pris un fort que les ennemis avaient érigé à Worcum, près de Gorcum : les ennemis l'évacuèrent, après qu'il eut été canonné pendant trois à quatre heures; dans leur retraite, on leur tua 150 hommes et on leur enleva deux drapeaux. — Le grand commandeur a ordonné en outre à M. de Hierges d'entrer dans l'île de Bommel avec les Wallons de M. de Monstreuil, quelques Allemands et quelque cavalerie. — Par l'ensemble de ces dispositions, les villes de Bommel, Gorcum et Buren seront quelque peu resserrées; on pourrait même essayer de s'en emparer, si l'on avait à la main l'artillerie, les pionniers et les autres choses nécessaires; mais faute d'argent, tout manque. — Les Suisses, dont il avait contremandé la levée, mais trop tard, sont arrivés à Namur; ils iront joindre le corps d'armée de Chiappin Vitelli. — Il a envoyé 2,000 chevaux du duc de Brunswick dans l'île de Bommel, les 1,000 restants au pays de Buren; les 2,000 du comte de Schauwenbourg en Frise vers Emden; ceux du comte de Mansfelt à Kerpen et Fauquemont; les deux cornettes de Schenck et celles de Hans Wallart en

(1) Ces quatre enseignes d'Anglais occupaient le fort de Valckenbourg. Le baron de Licques, venant de Harlem, pour opérer sa jonction avec le mestre de camp Valdès, l'assailit si vivement qu'il y pénétra. Les Anglais s'enfuirent vers Leyde; mais les bourgeois de cette ville ne voulurent pas leur en ouvrir les portes, et ils furent obligés de se rendre; le baron de Licques les fit conduire à Harlem. Le grand commandeur lui écrivit, le 4 juin, et il manda également au comte de la Roche, gouverneur de Hollande, « que son intention estoit que » les capitaines, lieutenans, enseignes et quelques aultres, s'il y en avoit d'estoffe ou ap- » parence, jusques à vingt en tout, et non plus, fussent bien gardez en prison, pour en » ordonner après comme il trouveroit convenir, et que le demeurant lui fût envoyé. » (Papiers d'État et de l'Audience.)